

DATE DE CONVOCATION

25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/20

Objet / Soutien au pouvoir d’achat / Mise en place d’une mutuelle communale

La Ville de Giberville a initié un projet permettant de mettre en place une complémentaire santé à tarifs négociés pour ses habitants, aux fins de lutter contre l’inégalité d’accès aux soins.

Ainsi, les services ont mené une étude comparative de différentes mutuelles avec comme objectifs principaux :

- De viser les habitants les plus éloignés du système de santé, et contribuer ainsi à réduire les inégalités sociales de santé,
- Conforter l’accès aux soins et le parcours de santé des personnes âgées en situation d’isolement.

A l’issue de ce parangonnage, MUTAME Normandie a été retenue.

MUTAME est régie par les dispositions du livre II du Code mutualité ayant acquis un savoir-faire dans la distribution et la gestion de contrats de complémentaire santé.

C’est un acteur majeur de la protection sociale.

La Ville de Giberville et MUTAME & plus ont décidé de collaborer afin de faciliter l’accès aux bénéficiaires de la commune à une complémentaire santé "sociale et solidaire".

La Ville s’engage à mettre à disposition une salle pour les permanences d’informations tenues par un représentant de la mutuelle, contre une redevance annuelle d’occupation des locaux d’une valeur de 50 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU les articles L. 2121-29, L 2121-1 à L. 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que l'accès aux soins de santé est une priorité de la commune dans sa lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de ses habitants,

PREND ACTE de la mise en place d'une mutuelle dite "communale",

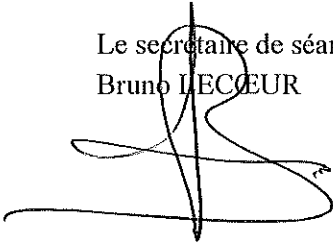
VALIDE la proposition de MUTAME & Plus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et MUTAME & Plus, pour une durée de 3 ans,

DÉCIDE la mise à disposition d'un local communal contre une redevance annuelle de 50 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023